

Direction centrale police administrative
Direction des opérations

Monsieur Ed BUCHETTE
Secrétaire général de la FSCL
Maison des Sports
3 route d'Arlon
L-8009 Strassen

N. réf. : 2022/03359/072/DO-SO-FF

Luxembourg, le 26 janvier 2022

Objet: Calendrier cycliste 2022.

Monsieur le Secrétaire général,

Suite à votre demande du 26 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous informer que la Police grand-ducale collabore à la sécurité routière des compétitions cyclistes 2022 (sous réserve de l'autorisation ministérielle prévue par l'article 143 du Code de la route) selon les données ci-après :

1. L'Unité de la Police de la Route (UPR) assure la sécurité des 10 courses énumérées dans votre lettre.
2. Les courses en circuit respectivement à caractère local énumérées au calendrier de la F.S.C.L. relèvent de la compétence des 4 régions de police concernées.
3. L'encadrement en matière de sécurité routière des 2 épreuves cyclo sportives est assuré par l'Unité de la Police de la Route conjointement avec les 4 régions de police concernées.

Afin de garantir la plus grande sécurité possible, je vous prie de bien vouloir informer vos responsables de club de se concerter avec le Directeur de l'UPR (Tél. : 244 175 206, 23, rue du Chemin de fer, L-8005 Bertrange) pour les courses sous 1 ainsi que les 2 épreuves cyclo sportives sous 3, et de se mettre en rapport avec les Directeurs régionaux concernés en ce qui concerne les courses sous 2 et les 2 épreuves cyclo sportives sous 3, ceci dès le stade de la planification.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des opérations

Thierry FEHR
1^{er} commissaire divisionnaire

Copie à titre d'information :

- 4 DR
- DUPR